



DOSSIER PARTENARIAT 2024-2025

USB BASKETBALL, depuis 1935

Contact : usboisleroibasket@gmail.com

Président : Stevan - 06 62 62 88 72

PRÉSENTATION DU CLUB

Le club de Basketball est une section de l'Union Sportive de Bois-le-Roi, créé en 1935 et regroupe aujourd'hui plus de 245 adhérents.

Depuis 2011, la section est liée au club de l'AS Chartrettes Basketball par une convention CTC (Coopération Territoriale de Clubs), pour un nombre total de plus de 320 licenciés.



Nos valeurs, nos engagements:

- Une formation de qualité pour nos jeunes et une ouverture à la pratique pour tous.
- Un esprit club, un esprit famille.
- Un territoire de Basketball.

PRÉSENTATION DU CLUB

Le club possède de nombreux points forts tel que :

- Une forte implantation territoriale : Bois-le-Roi et Chartrettes sont des terres historiques de basketball
- Des bonnes performances : 1 équipe séniors en Régional et de nombreuses équipes jeunes en division 1 départemental chaque année.
- Un fort développement du public jeunes avec une école de Mini-Basketball développée (de U6 à U11).



USB BASKETBALL en quelques chiffres...

245

Licenciés

- de 4 à 73 ans.
- 76 Femmes / 169 Hommes
- avec un taux de renouvellement de 71%

18

Equipes

- 1 école de Mini – Basketball
- 1 équipe loisirs
- 15 équipes en championnat départemental:
 - 5 féminines
 - 9 masculines
 - dont 10 jeunes et 6 séniors
- 1 équipe sénior masculine en championnat régional

+1500

Abonnés sur les réseaux sociaux



USB BASKETBALL et ses activités

Stages

- Aux vacances scolaires
- Environ 25 enfants par stage
- Sur 1 semaine complète
- Avec une sortie sportive

Fêtes

Environ 200-300 personnes

- Présentation des équipes
- Halloween, Noël, Pâques
- Fête de fin de saison
- Evènement caritatif (octobre rose)

Voyages

- Euro-Tour : voyage en Europe pour l'EuroLeague
- Paris: matchs du Paris Basketball





Le partenariat : mécénat ET sponsoring

Pour diversifier leurs ressources, les associations peuvent avoir recours à l'aide des entreprises sous la forme de mécénat ou de sponsoring (=parrainage, sponsoring terme anglais).

Souvent confondus, le mécénat et le sponsoring cachent en effet de vraies différences. En termes de contexte d'utilisation mais aussi d'avantage fiscal. Le mécénat se distingue notamment du sponsoring par la présence ou non de contrepartie.

Sponsoring

Le sponsoring consiste à fournir un appui financier ou matériel de la part d'une entreprise à une association dans le but d'en tirer un profit direct (publicité). Le sponsoring est donc assimilé à un acte commercial.

La contrepartie doit être proportionnelle au montant des dépenses et justifiable. Le sponsor doit pouvoir présenter des preuves des opérations réalisées, par exemple avec des photos, justificatifs, liens...

L'objectif de l'entreprise est le plus souvent de développer son image de marque et augmenter ses ventes. Elle réalise un investissement dans le but de faire connaître ses produits et services tout en séduisant de nouveaux clients.

Il existe aussi un avantage fiscal pour le sponsoring !

Le sponsor peut, sous certaines conditions, inclure 60% du montant de la facture dans ses charges et frais généraux et donc les déduire de son chiffre d'affaires à déclarer. Et non les déduire directement de ses impôts comme dans le cas du mécénat. Mais les impôts étant calculés à partir du bénéfice, s'il est moindre, cela revient au final aussi à une réduction d'impôts, mais moins importante.

Attention, le montant total ne doit pas excéder 0,5% de son chiffre d'affaires annuel HT. L'excédent peut être reporté sur les exercices comptables ultérieurs.

Mécénat

Le mécénat ne doit pas comporter, contrairement au sponsoring, de contrepartie publicitaire en faveur de l'entreprise mécène. Exception faite de son nom et logo sur les supports de communication. En revanche, il n'y a aucune promotion de ses produits ou services.

Il s'agit d'un don désintéressé (financier, en nature, en moyens humains...), à un organisme d'intérêt général, dont les avantages ne peuvent pas être immédiatement évalués. Il peut être fait par des entreprises mais également des particuliers.

L'objectif ici est généralement pour les entreprises déjà connues du grand public de bénéficier de projets à impact positif pour diffuser une bonne image.

Toutefois, l'association doit respecter 3 conditions pour en bénéficier (être d'intérêt général) : absence d'activité lucrative, gestion désintéressée et ne doit pas bénéficier exclusivement à un groupe restreint de personnes.

L'entreprise mécène peut bénéficier d'une déduction fiscale de 60% des dépenses engagées auprès d'une association reconnue d'intérêt général, dans la limite de 20 000€ ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel HT de l'entreprise lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Pour les particuliers, les sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable ouvrent droit à une réduction d'impôt au taux de 66 %.



Pourquoi devenir notre partenaire?

Pour la visibilité, le développement du réseau et de la clientèle

Vous êtes chef d'entreprise, artisan, professionnel indépendant... Acteur économique de notre ville, de notre agglomération ou de notre département, vous souhaitez développer localement votre image et vous implanter dans le tissu social et sportif de votre région, vous inscrire dans un projet de promotion du basket, ou tout simplement développer votre réseau.

Nous cherchons à faire grandir ce réseau de partenaires, atout indispensable à la pérennisation et au développement de notre club de basketball.

L'US Bois-le-Roi Basketball peut vous assurer une visibilité supplémentaire grâce à :

- nos nombreux membres, plus de 245 licenciés
- nos équipements floqués à votre logo
- nos spectateurs et supporters (locaux et régionaux)
- nos nombreux abonnés sur les réseaux sociaux (>1500),
- nos multiples activités sportives (championnats, stages,...) et extra sportives (vide grenier, forum des associations, Octobre rose, marché de Noël, soirée de présentation des équipes, fête de fin de saison...)

Pour profiter, par votre parrainage ou don, d'une réduction d'impôts



SPONSORING : nos offres

Chaque aide est importante pour le club, c'est pourquoi nous avons développé des combinaisons de sponsoring permettant à chaque partenaire désireux de nous rejoindre, de le faire avec ses moyens.

Visibilités sur les réseaux sociaux
(instagram, facebook) **150 €**

Visibilité sur le site internet du
club avec un lien vers la page du
sponsor **300 €**

Panneau publicitaire table de
marque 1,5m x 0,5m **600 €**
Années suivantes **500 €**

Jeu de maillot et shorts pour une
équipe (12 tenues) avec le logo du
sponsor en exclusivité **800 €**

Jeu de maillot et shorts pour une
équipe (12 tenues) avec le logo du
sponsor sans exclusivité (plusieurs
logos de sponsors) **400 €**

Tambour supporter avec présence
du logo du sponsor **500 €**

Tenue encadrement avec le logo
du sponsor pour 10 ensembles
(polo ET sweat) **800 €**

Tenue encadrement avec le logo
du sponsor pour 10 polos OU
sweats **500 €**

Drapeau supporter avec présence
du logo du sponsor **300 €**

Possibilité de travailler sur 1, 2, 3... saisons avec prix dégressifs.



SPONSORING : nos offres

Chaque aide est importante pour le club, c'est pourquoi nous avons développé des combinaisons de sponsoring permettant à chaque partenaire désireux de nous rejoindre, de le faire avec ses moyens.

PACK Bronze

- Visibilités sur les réseaux sociaux (instagram, facebook)
- Visibilité sur le site internet du club avec un lien vers la page du sponsor
- Jeu de maillot et shorts pour une équipe (12 tenues) avec le logo du sponsor sans exclusivité (plusieurs logos de sponsors)

600 €

PACK Argent

- Visibilités sur les réseaux sociaux (instagram, facebook)
- Visibilité sur le site internet du club avec un lien vers la page du sponsor
- Jeu de maillot et shorts pour une équipe (12 tenues) avec le logo du sponsor en exclusivité

1000 €

PACK Or

- Visibilités sur les réseaux sociaux (instagram, facebook)
- Visibilité sur le site internet du club avec un lien vers la page du sponsor
- Jeu de maillot et shorts pour une équipe (12 tenues) avec le logo du sponsor en exclusivité
- Panneau publicitaire table de marque 1,5m x 0,5m

1500 €

Possibilité de travailler sur 1, 2, 3... saisons avec prix dégressifs.



MECENAT

Le soutien d'une entreprise ou d'un particulier mécène peut prendre plusieurs formes:

- Mécénat financier (le plus répandu pour les clubs sportifs) : apport numéraire (chèque, virement, espèce,...)
- Mécénat en nature : apport en matériel, technique, renonciation de remboursement de frais ;
 - le don d'un bien immobilisé (véhicule, mobilier, matériel,...)
 - la fourniture de marchandises en stock (équipements sportifs, ordinateur,...) (dons pour tombola)
 - l'exécution de prestations de services (réparation, entretien,...)
- Mécénat de compétence : mise à disposition de salariés d'une entreprise (graphisme, conseil, créations...).



Rejoignez-nous et construisons l'avenir de
l'US Bois-le-Roi Basketball !

